



Parking Cardinet



Tarifs 01/01/2025

Abonnements non résidents

	Mensuel	Trimestriel	Annuel
 VL place libre	265€	742€	2 650€
 VL place réservée	331,20€	927,30€	3 312€
 VL GPL	185,50€	519,40€	1 855€
 VL électrique	214,50€	611,10€	2 144,20€
 VL basse emission** Sans réservation	214,50€	611,10€	2 144,20€
 VL petit gabarit	132,50€	371€	1 325€
 Autopartage			1 855€
 Télétravail	159€	445,20€	1 590€
 PMR ⁽¹⁾		Gratuit	
 PMR avec reservation	132,50€	371€	1 325€
 Vélo	10€	25€	75€
 Moto place libre	92,70€	259,50€	927€
 Pass 2RM	70€	199€	770€



Parking Cardinet



Tarifs 01/01/2025

Abonnements résidents

Secteurs 17K-17P-17R-17S-17T	Mensuel	Trimestriel	Annuel
 VL résident	143 €	400,40 €	1430 €
 Moto résident	50,00 €	140 €	500 €

**Pour qu'un véhicule soit classé « basse émission », une des mentions suivantes doit être présente à la rubrique P3 du certificat d'immatriculation :

(1) AC (air comprimé), EL (électricité), H2 (hydrogène), HE (hydrogène-électricité (hybride rechargeable)), HH (hydrogène-électricité (hybride non rechargeable)), GN (gaz naturel), EN (bicarburation essence-gaz naturel), FN (bicarburation superéthanol-gaz naturel), NH (gaz naturel-électricité (hybride non rechargeable)), EM (bicarburation essence-gaz naturel et électricité (hybride rechargeable)), NE (gaz naturel-électricité (hybride rechargeable)), EP (bicarburation essence-gaz naturel et électricité (hybride non rechargeable)),

(2) EE (essence-électricité (hybride rechargeable)), ER (bicarburation essence-GPL et électricité (hybride rechargeable)), FL (superéthanol-électricité (hybride rechargeable)), PE (monocarburation GPL-électricité (hybride rechargeable)),

(3) EG (bicarburation essence-GPL), EQ (bicarburation essence-GPL et électricité (hybride non rechargeable)), FG (bicarburation superéthanol-GPL), GP (gaz de pétrole liquéfié GPL (mélange spécial de butane et de propane, à l'exception des butane et propane commerciaux) utilisé en tant que carburant exclusif), GZ (autres hydrocarbures gazeux comprimés), PH (monocarburation GPL-électricité (hybride non rechargeable)).

NB : le nombre indiqué à la rubrique V7 (taux d'émission de CO2) doit être inférieur ou égal à 60 g/km pour les véhicules de la catégorie (2) et à 120 g/km pour les véhicules de la catégorie (3).

Tarifs TTC au 01/01/2025 sous réserve de disponibilité - Toute période commencée est due intégralement -

(1) Gratuité dans certaines conditions